

Le neuf décembre deux mille vingt et un, à 19 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, composé de 66 membres en exercice, dûment convoqués le 3 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Merville Franceville, sous la présidence de Olivier PAZ.

Etaient présents : M. Olivier PAZ, Président ; Mmes et MM. Alain ASMANT, Didier BEAUJOUAN, Marie-Louise BESSON, Alain BISSON, Alexandre BOUILLON, Jean-Louis BOULANGER, Thierry CAMBON, Olivier COLIN, Colette CRIEF, Denise DAVOUST, Amandine DE BONET D'OLEON, Anne-Marie DEPAIGNE, Annie DUBOS, Bernadette FABRE, Jean-Louis FOUCHER, Jean-Luc GARNIER, Sophie GAUGAIN, Annie-France GERARD, Patrice GERMAIN, Jean-Luc GREZSKOWIAK, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Valérie KIERSNOWSKI, Harold LAFAY, Alain LAROUSSERIE, Sandrine LEBARON, Annie LELIEVRE, Francine LELIEVRE, Denis LEOUP, Xavier MADELAINE, Gérard MARTIN, Marie-Laure MATHIEU, Yves MOREAUX, Jacky MORIN, Yoan MORLOT, Pierre MOURARET, Gérard NAIMI, Martine PATOUREL, Brigitte PATUREL, Alain PEYRONNET, Géry PICODOT, Emmanuel PORCQ, Patrick THIBOUT, François VANNIER, Gilles WALTER, conseillers communautaires.

Absents ayant donné pouvoir : Mmes/MM. Philippe BLAVETTE à Marie-Laure MATHIEU ; Nadia BLIN à Marie-Louise BESSON ; François CALIGNY DELAHAYE à Pierre MOURARET ; Julien CHAMPAIN à Brigitte PATUREL ; Christine GARNIER à Gérard MARTIN ; Danièle GARNIER à Denis LEOUP ; Isabelle GRANA à François VANNIER ; Didier LECOEUR à Alain ASMANT ; Lionel MAILLARD à Olivier PAZ ; Denis MOISSON à Didier BEAUJOUAN ; Jean-François MOREL à Emmanuel PORCQ ; Stéphane MOULIN à Jean-Luc GARNIER ; Jean- Marc PAIOLA à Xavier MADELAINE ; Sylvie PESNEL à Brigitte PATUREL.

Etaient absents : Mmes / MM. Christophe CLIQUET, Didier DEL PRETE, Tristan DUVAL, François HELIE, Laurent LEMARCHAND, Serge MARIE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel PORCQ

Votants :	60
Pour :	60
Contre :	0
Abstention(s) :	0
Date d'affichage 16 DEC. 2021	

Déchets – Tarifs des professionnels en déchetterie- 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16

Vu l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets et fonctionnement des déchetteries » du 24 novembre 2021,

Considérant les tarifs fixés pour l'année 2021,

Considérant la compétence « *collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés* » exercée à titre obligatoire par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Considérant l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), notamment sur le coût de traitement des déchets enfouis,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 :

Pour les collectivités et les particuliers :

- Gratuité pour les administrés résidant sur le territoire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et utilisant les déchetteries de Périers-en-Auge, Bréville-les-Monts et Merville-Franceville pour tous les déchets autorisés sur chacun des sites,
- Gratuité pour les collectivités territoriales membres de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et utilisant les déchetteries de Périers-en-Auge, Bréville-les-Monts et Merville-Franceville pour tous les déchets autorisés sur chacun des sites,

Pour les professionnels :

- Adoption de la tarification pour tous les professionnels, utilisant la déchetterie à l'usage des professionnels de Périers-en-Auge pour tous les déchets autorisés et selon la tarification suivante :

Type de déchets	Proposition tarifs 2022 (à la tonne)	Commentaires
Gravats	19,00 €	
Cartons	Gratuit	Déchets revendus
Déchets verts	30,00 €	
Ferrailles	Gratuit	Déchets revendus
Bois	65,00 €	
Encombrants	140,00 €	
D3E	45,00 €	
Tarif vrac * (déchets en mélange hors déchets dangereux)	140,00 €	
Huiles usagées alimentaires	Gratuit	
Huiles de vidange	Gratuit	
Déchets dangereux (peintures, solvants, filtres à huile, produits phytosanitaires, ...)	1 200,00 €	
Piles	Gratuit	
Batteries	Gratuit	
Cartouches d'encre	Gratuit	
Lampes et Néons	Gratuit	
Textiles	Gratuit	Filière pro existante
Pneumatiques	Déchets refusés	
Ordures ménagères	Déchets refusés	
Amiante	Déchets refusés	Filière pro existante
Mobilier	Déchets acceptés gratuitement sous conditions (origine et poids)	Eco-organisme

Article 2 : d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022.

Fait le 9 décembre 2021, à Dives sur Mer

* Le Président,
Olivier PAZ



** Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération, est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.*

Le Tribunal administratif peut-être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture [Visa Préfecture](http://www.telerecours.fr)
014-200065563-20211209-DEL-2021-124-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021